



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 01-26

Règlement- Gestion Contractuelle- lequel abrogera les règlements antérieurs de la municipalité de relatif à ce sujet

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale greffière trésorière de la municipalité de Rivière-Saint-Jean:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean a procédé à l'adoption du Règlement numéro 01-26, modifiant le règlement 13-24 sur la gestion contractuelle du 3 décembre 2024;

QUE le règlement numéro 01-26 sera officiellement en vigueur ce 14 janvier 2026;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Rivière-Saint-Jean situé au 434, rue Saint-Jean aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Rivière-Saint-Jean, ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

Karine Chouinard
Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-Trésorière